

102 APPRENTIS en ILE DE FRANCE

Une 5^{ème} promotion d'apprentis en Ile de France

En septembre, le CFA des Métiers du Social a accueilli la 5^{ème} promotion d'apprentis éducateurs spécialisés et de moniteurs éducateurs.

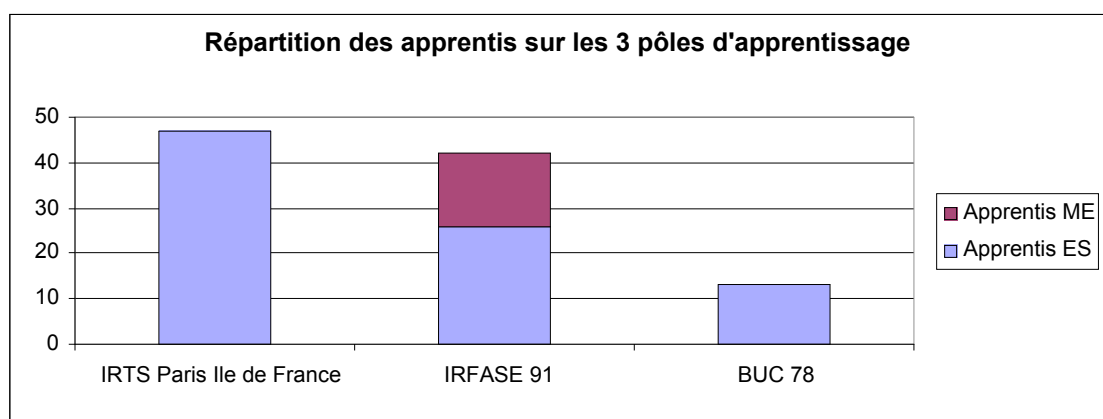
Ce sont **59 jeunes qui ont signé des contrats pour cette rentrée** : 11 apprentis moniteurs éducateurs et 48 apprentis éducateurs spécialisés. Actuellement les effectifs du CFA sont de 102 apprentis toutes années et filières confondues.

Un engagement des employeurs de plus en plus fort

La progression des effectifs depuis la création du CFA témoigne de l'engagement de plus en plus important des employeurs dans ce dispositif. Quelques chiffres illustrent ce propos, pour cette rentrée : **25 nouveaux employeurs ont signé 27 contrats et 13 employeurs déjà engagés dans l'apprentissage ont conclu 32 contrats**. Ces données montrent un double mouvement dans le développement de l'apprentissage : d'intégration de l'apprentissage comme dispositif de qualification complémentaire pour certains établissements et services, d'ouverture pour d'autres employeurs qui se lancent dans cette nouvelle voie de qualification.

Le développement du CFA

En 2004 l'ADAPSS a choisi d'ouvrir un 3^{ème} pôle d'apprentissage pour les éducateurs spécialisés : **BUC RESSOURCES 78** afin de rapprocher l'apprentissage des employeurs dans une perspective de co-construction.

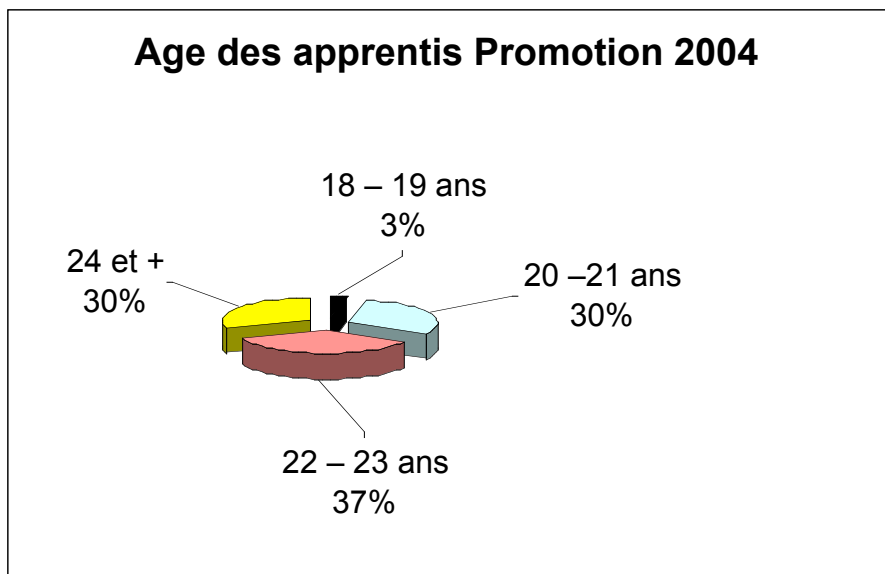


L'apprenti 2004

Il a au moins 22 ans et une expérience professionnelle dans le secteur social.

64% des apprentis de la promotion 2004 travaillaient dans des établissements du secteur social avant leur entrée en CFA dont 20% dans la structure du contrat d'apprentissage. Cette proportion est beaucoup plus importante que les années précédentes.

Ceci témoigne d'une anticipation de plus en plus importante des employeurs dans le recrutement des apprentis.



Les deux premières années de fonctionnement de l'apprentissage la majorité des apprentis, 50% en 2000 et 75% en 2001 avait entre 18 et 21 ans à la signature du contrat. Depuis la rentrée 2002 la majorité des apprentis a au moins 22 ans à la signature du contrat. **En 2004 cette tendance s'affirme puisque, 46 apprentis de la promotion soit 67 % ont 22 ans et plus.**

Un partenariat indispensable

L'apprentissage est un dispositif de formation en 2 lieux : terrain professionnel et centre de formation impliquant qu'il soit **pensé, construit, animé par les 2 entités dans un travail de partenariat**. La désignation du **maître d'apprentissage** introduit une nouvelle figure dans la transmission des savoirs professionnels et dans la socialisation professionnelle.

Avec l'apprentissage les repères changent. C'est le lieu de travail qui est le lien fondateur de l'identité et de la culture professionnelles.